



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **14<sup>e</sup>** jour du mois de **septembre** de l'an **2026**, à **19h00**, à la salle du conseil, sise au 150, rue Water à Danville, et diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville.

**Présences :**

|                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| Mairesse :        | Mme Martine Satre   |
| Conseiller no 1 : | M. Émile Lachance   |
| Conseiller no 3 : | M. Richard Lefebvre |
| Conseiller no 4 : | M. Pier-Luc Pinard  |
| Conseiller no 5 : | Mme Mélissa Lacroix |
| Conseiller no 6 : | M. Gaétan Nadeau    |

**Absence :**

Conseiller no 2 : M. Pierre Grimard

Est aussi présente, Madame Isabelle Tremblay, greffière de la ville de Danville, agissant à titre de secrétaire de la présente séance, ainsi que Dominic Provost, directeur général par intérim.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**20260914-01**

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Émile Lachance  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

20260914-01      **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS**

**4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

20260914-02      **4.1 Séance ordinaire du 24 août 2026**

**5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

20260914-03      **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 14 septembre 2026**

**5.2 Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe - 2025**

20260914-04      **5.3 Office municipal d'habitation (OMH) des Sources – Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) - Accès à l'ensemble des clientèles sur le territoire de la Ville de Danville**

**6 LÉGISLATION**

**7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

20260914-05 8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour la période 2027-2028

## 9. TRAVAUX PUBLICS

20260914-06 9.1 Reddition de compte 2026 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement - Sécurisation - Chemin des Canadiens - Dossier VLH84369

20260914-07 9.2 Octroi de contrat - Achat d'un camion de déneigement

20260914-08 9.3 Autorisation - Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2027 - volet redressement et sécurisation - Chemins Claremont Est et Claremont Ouest

20260914-09 9.4 Autorisation - Demande d'aide financière Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2027 - volet redressement et sécurisation - Chemin Saint-Félix-de Kingsey

20260914-10 9.5 Octroi de contrat - Sel de déglacage hiver 2026-2027

20260914-11 9.6 Autorisation - Empiètement sur le territoire par la Ville de Val-des-Sources dans le cadre du projet de la prise d'eau brute

20260914-12 9.7 Décompte progressif numéro 4 - Réfection du chemin des Canadiens et du chemin du Pinacle

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU

## 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Dépôt du rapport - Émission des permis pour le mois d'août 2026

## 12. LOISIRS ET CULTURE

20260914-13 12.1 Renouvellement de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Val-des-Source

20260914-14 12.2 Projet de circuits expérientiels thématiques – Dépôt du projet dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2025-2027 (EPRTNT)

20260914-15 12.3 Projet de circuits expérientiels thématiques – Dépôt du projet au Fonds région et ruralité (FRR) régional de la MRC des Sources - Volet vitalisation et émergence

20260914-16 12.4 Demande d'aide financière - Entente de développement culturel - Cours de photographie et exposition à la bibliothèque

20260914-17 12.5 Résolution d'information concernant l'ouverture d'un prêt existant de l'Aréna Connie Dion pour l'acquisition d'un déshumidificateur

20260914-18 12.6 Fête Danvilloises - Ajout d'un volet décoration et illumination - Dépôt du projet au Fonds région et ruralité (FRR) régional de la MRC des Sources - Volet vitalisation et amélioration des milieux de vie

## 13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20260914-19 13.1 Demande d'appui financier 2026 - Corporation de développement économique de Danville

20260914-20 13.2 Demande d'appui - École primaire A.D.S. - Dépôt du projet de réfection de la piste d'athlétisme au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC des Sources

## 14. VARIA

- 15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
- 15.1 Liste de correspondance
- 16. ÉVÉNEMENTS À VENIR
- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20260914-21 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE**

**3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS**

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

**4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**20260914-02 4.1 Séance ordinaire du 24 août 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **24 août 2026** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Pier-Luc Pinard**  
**Appuyé par Mélissa Lacroix**  
**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du **24 août 2026** soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**20260914-03 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 14 septembre 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

**Ville de Danville**  
**DÉPENSES**  
**AOÛT 2026**

|                                         |                      |
|-----------------------------------------|----------------------|
| <b>DÉPENSES TOTALES</b>                 | <b>603 426,96 \$</b> |
| Rémunération régulière net              | 134 156,51 \$        |
| Rémunération net élus                   | 9 273,08 \$          |
| Rémunération net incendie               | 10 572,60 \$         |
| Paiements émis au 2026-09-10            | 142 390,54 \$        |
| Liste des comptes à payer au 2026-09-14 | 307 034,23 \$        |

**Il est proposé par Pier-Luc Pinard**  
**Appuyé par Gaétan Nadeau**  
**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **603 426,96 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **307 034,23 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et le directeur général.

**ADOPTÉE**

**5.2 Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe - 2025**

La mairesse dépose les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2025 tel que requis par l'article 105.2.2 de la Loi sur les Cités et Villes.

20260914-04

**5.3 Office municipal d'habitation (OMH) des Sources – Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) - Accès à l'ensemble des clientèles sur le territoire de la Ville de Danville**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville participe au programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), en collaboration avec l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de supplément au loyer Québec constitue une mesure visant à favoriser l'accès à un logement à coût abordable pour les ménages admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite favoriser une offre de logements répondant aux besoins de l'ensemble des clientèles admissibles présentes sur le territoire de la Ville de Danville, sans distinction liée à la composition du ménage;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville souhaite que les logements bénéficiant du programme de supplément au loyer Québec puissent être accessibles à toute clientèle admissible au programme, sous réserve des critères, conditions et règles d'attribution applicables à ce programme ainsi que des caractéristiques propres aux logements disponibles;

**Il est proposé par Mélissa Lacroix**

**Appuyé par Richard Lefebvre**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal confirme la volonté de la Ville de Danville de favoriser l'accès au programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) à l'ensemble des clientèles admissibles sur son territoire, sans restriction quant à la composition du ménage;

**QUE** le conseil municipal demande à l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources de prendre les mesures nécessaires, dans le cadre de ses pouvoirs et des règles applicables au programme, afin que les logements admissibles au PSLQ situés sur le territoire de la Ville de Danville puissent être attribués à toute clientèle admissible, selon les besoins et les critères applicables;

**QUE** le conseil municipal précise que l'accès au programme demeure assujéti aux critères d'admissibilité, aux normes et aux modalités établis par la Société d'habitation du Québec et par l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources.

**ADOPTÉE**

## 6 LÉGISLATION

Aucun dossier

## 7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

## 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

20260914-05

### **8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour la période 2027-2028**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**en avril 2024, le gouvernement du Québec a reconduit le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a pour objectif de favoriser, sur le territoire québécois, l'acquisition des compétences et des habiletés, notamment exigées par le Règlement, pour disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés qui exercent au sein des SSI municipaux interviennent efficacement et de manière sécuritaire lors de la lutte contre les incendies, en cas de sinistre ou en cas de situation d'urgence pour réduire les conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité intérieure par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 4.2 du Programme;

**Il est proposé par Richard Lefebvre**

**Appuyé par Pier-Luc Pinard**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité intérieure et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

**ADOPTÉE**

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

**20260914-06**

### **9.1 Reddition de compte 2026 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement - Sécurisation - Chemin des Canadiens - Dossier VLH84369**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation, Accélération et Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dossier VLH84369 – Chemin des Canadiens;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés du 8 avril 2024 au 23 juillet 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur ;
- des photos des travaux réalisés;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

**Il est proposé par Émile Lachance**

**Appuyé par Gaétan Nadeau**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

**20260914-07**

### **9.2 Octroi de contrat - Achat d'un camion de déneigement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour la l'achat d'un camion de déneigement pour le service des travaux publics;

**Il est proposé par Mélissa Lacroix**

**Appuyé par Pier-Luc Pinard**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville soit autorisée à octroyer le contrat pour l'achat d'un camion de déneigement à l'entreprise P.Doyon Auto Inc. au montant de **74 000,00 \$** plus les taxes applicables.

**QUE** cet achat soit financé par le règlement 2026-10.

**ADOPTÉE**

**20260914-08      9.3      Autorisation - Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2027 - volet redressement et sécurisation - Chemins Claremont Est et Claremont Ouest**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet de la Municipalité, Les Services EXP inc. , représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Il est proposé par Émile Lachance  
Appuyé par Pier-Luc Pinard  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil de la Ville de Danville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Dominic Provost, directeur général par intérim de la Ville de Danville, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

**20260914-09      9.4      Autorisation - Demande d'aide financière Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025-2027 - volet redressement et sécurisation - Chemin Saint-Félix-de Kingsey**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet de la Municipalité, Les Services EXP inc. , représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Il est proposé par Richard Lefebvre  
Appuyé par Mélissa Lacroix  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil de la Ville de Danville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Dominic Provost, directeur général par intérim de la Ville de Danville, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

**20260914-10      9.5      Octroi de contrat - Sel de déglacage hiver 2026-2027**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour l'achat du sel de déglacage requis pour la période hivernale 2026-2027;

**I  
Il est proposé par Gaétan Nadeau  
Appuyé par Richard Lefebvre  
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**D'**octroyer le contrat d'achat de sel déglaçant à l'entreprise Sel Warwick inc. au coût de **106,00 \$** la tonne, plus les taxes applicables;

**QUE** ce contrat soit financé à même le fonds général de la Ville.

**ADOPTÉE**

**20260914-11      9.6      Autorisation - Empiètement sur le territoire par la Ville de Val-des-Sources dans le cadre du projet de la prise d'eau brute**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources réalise un projet visant une prise d'eau brute dans la rivière Nicolet Sud-Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés comprennent l'aménagement d'un lit d'infiltration dans la rivière Nicolet Sud-Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** le lit d'infiltration projeté empiète sur le territoire de la Ville de Danville;

**CONSIDÉRANT QUE** cet empiètement représente une superficie approximative de onze mètres carrés ( $\pm 11 \text{ m}^2$ ) de façon permanente et de quarante-deux mètres carrés ( $42 \text{ m}^2$ ) de façon temporaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources requiert l'autorisation de la Ville de Danville afin de réaliser les travaux projetés correspondant à cet empiètement;

**Il est proposé par Émile Lachance**  
**Appuyé par Pier-Luc Pinard**  
**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Danville autorise la Ville de Val-des-Sources à empiéter sur le territoire lui appartenant pour la réalisation des travaux liés au projet de la prise d'eau brute, soit l'aménagement du lit d'infiltration dans la rivière, pour une superficie approximative de onze mètres carrés ( $\pm 11 \text{ m}^2$ ) de façon permanente et de quarante-deux mètres carrés ( $42 \text{ m}^2$ ) de façon temporaire.

**ADOPTÉE**

**20260914-12      9.7      Décompte progressif numéro 4 - Réfection du chemin des Canadiens et du chemin du Pinacle**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du bureau d'ingénierie, Les Services EXP inc., mandaté pour la surveillance des travaux de réfection du chemin des Canadiens et du chemin du Pinacle ;

**Il est proposé par Mélissa Lacroix**  
**Appuyé par Gaétan Nadeau**  
**Et unanimement résolu par les conseillers**

**QUE** la Ville de Danville procède à un quatrième paiement au montant de **341 235,51 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux Groupe Colas inc.;

**QUE** les travaux de réfection du chemin des Canadiens soient financés par le programme d'aide à la voirie local (PAVL) – volet redressement;

**QUE** les travaux de réfection du chemin du Pinacle soient financés par les revenus reportés des redevances de carrières et sablières.

**ADOPTÉE**

**10.      HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier*

**11.      AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**11.1      Dépôt du rapport - Émission des permis pour le mois d'août 2026**

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois d'août 2026 est déposé aux membres du conseil.

**12.      LOISIRS ET CULTURE**

**20260914-13      12.1      Renouvellement de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Val-des-Source**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville et la Ville de Val-des-Sources sont liées par une entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture pour la période 2024-2026;

**CONSIDÉRANT** les nombreux avantages à mutualiser, collaborer et optimiser notre offre de loisirs et de culture au profit de notre population;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente prévoit, à l'article 17, les modalités applicables à son renouvellement ou à sa cessation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prend fin le 31 décembre 2026;

**CONSIDÉRANT** la volonté des villes de Danville et Val-des-Sources de renouveler l'entente en ce sens, voire la bonifier;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions sont en cours entre les parties afin d'évaluer les modalités d'une nouvelle entente pouvant notamment permettre d'assurer la continuité de l'offre de services en matière de loisirs et de culture;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville doit, conformément à la clause 17 de l'entente actuelle, transmettre un avis à la Ville de Val-des-Sources relativement au renouvellement de celle-ci sous sa forme actuelle;

**Il est proposé par Mélissa Lacroix**  
**Appuyé par Émile Lachance**  
**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**D'AVISER** la Ville de Val-des-Sources que le conseil municipal de la Ville de Danville ne souhaite pas renouveler l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Val-des-Source 2024-2026 dans sa forme actuelle;

**DE** convenir avec la Ville de Val-des-sources d'une nouvelle entente bonifiée et de le faire, si possible, par souci de continuité, en assurant une entrée en vigueur le 1er janvier 2027.

**ADOPTÉE**

**20260914-14      12.2    Projet de circuits expérientiels thématiques – Dépôt du projet dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2025-2027 (EPRTNT)**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Danville, en collaboration avec la Corporation de développement de l'étang Burbank, souhaite réaliser un produit d'appel touristique à l'étang Burbank;

**CONSIDÉRANT QUE** ce produit mettra en valeur la thématique des oiseaux par un parcours thématique sensoriel sous la forme d'une quête incarnée par un personnage Akoi, cinq stations physiques et virtuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'expérience est très tendance et attractive et que le concept préliminaire a été réalisé par la firme Parcours ludiques, dont certains créateurs proviennent des plus grands noms dans le domaine;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de vitalisation et développement de Danville, particulièrement en faveur du plan de relance du carré, avec les retombées économiques escomptées par la venue d'un grand nombre de touristes et d'excursionnistes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étang Burbank a déjà une excellente notoriété et une attractivité et qu'il est tout à fait opportun de profiter de cette base solide pour bonifier un produit d'appel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville va impliquer la Corporation de développement de l'étang Burbank qui investit également 5 000 \$ et que les principes directeurs du projet ont été convenu avec elle, notamment pour la cohabitation avec les usagers traditionnels, la faune et la flore;

**CONSIDÉRANT QUE** le produit qui sera offert contribue au plan de développement de la ville de Danville, plus particulièrement :

-l'action 1.2.1 de mettre en valeur le territoire, de même que les paysages et habitats naturels remarquables de notre territoire rural;

-l'action 2.3.4 de l'harmonisation et la revitalisation des commerces et aller à la rencontre des commerçants en place;

-l'action 3.4.1 de rendre accessible et mettre en valeur nos particularités : rivières, voie cyclable régionale, paysages, Mont Pinacle, ruisseau qui traverse la ville, l'étang Burbank et les haldes minières;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue également au plan stratégique de développement de la MRC et à l'agenda 21;

**CONSIDÉRANT** l'engagement d'assurer la gestion du produit, sa promotion, son entretien, sa sécurisation et son maintien à niveau

**CONSIDÉRANT** le montage financier totalisant 300 000 \$, la demande d'aide financière au EPRTNT et la mise de fonds de 45 000 \$ de la ville de Danville;

**CONSIDÉRANT QUE**, sous réserve des délais de réponse des bailleurs de fonds, le projet devrait se déployer dès le printemps jusqu'au début de l'été 2027;

**Il est proposé par Richard Lefebvre**

**Appuyé par Émile Lachance**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2025-2027 (EPRTNT) pour un montant de 150 000 \$, représentant 50% du coût total du projet.

**ADOPTÉE**

20260914-15

**12.3 Projet de circuits expérientiels thématiques – Dépôt du projet au Fonds région et ruralité (FRR) régional de la MRC des Sources - Volet vitalisation et émergence**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Danville, en collaboration avec la Corporation de développement de l'étang Burbank, souhaite réaliser un produit d'appel touristique à l'étang Burbank;

**CONSIDÉRANT QUE** ce produit mettra en valeur la thématique des oiseaux par un parcours thématique sensoriel sous la forme d'une quête incarnée par un personnage Akoi, cinq stations physiques et virtuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'expérience est très tendance et attractive et que le concept préliminaire a été réalisé par la firme Parcours ludiques, dont certains créateurs proviennent des plus grands noms dans le domaine;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de vitalisation et développement de Danville, particulièrement en faveur du plan de relance du carré, avec les retombées économiques escomptées par la venue d'un grand nombre de touristes et d'excursionnistes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étang Burbank a déjà une excellente notoriété et une attractivité et qu'il est tout à fait opportun de profiter de cette base solide pour bonifier un produit d'appel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville va impliquer la Corporation de développement de l'étang Burbank qui investit également 5 000 \$ et que les principes directeurs du

projet ont été convenu avec elle, notamment pour la cohabitation avec les usagers traditionnels, la faune et la flore;

**CONSIDÉRANT QUE** le produit qui sera offert contribue au plan de développement de la ville de Danville, plus particulièrement :

-l'action 1.2.1 de mettre en valeur le territoire, de même que les paysages et habitats naturels remarquables de notre territoire rural;

-l'action 2.3.4 de l'harmonisation et la revitalisation des commerces et aller à la rencontre des commerçants en place;

-l'action 3.4.1 de rendre accessible et mettre en valeur nos particularités : rivières, voie cyclable régionale, paysages, Mont Pinnacle, ruisseau qui traverse la ville, l'étang Burbank et les haldes minières;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue également au plan stratégique de développement de la MRC et à l'agenda 21;

**CONSIDÉRANT** l'engagement d'assurer la gestion du produit, sa promotion, son entretien, sa sécurisation et son maintien à niveau

**CONSIDÉRANT** le montage financier totalisant 300 000 \$, la demande d'aide financière au FRR, volet vitalisation et émergence, et la mise de fonds de 45 000 \$ de la ville de Danville;

**CONSIDÉRANT QUE**, sous réserve des délais de réponse des bailleurs de fonds, le projet devrait se déployer dès le printemps jusqu'au début de l'été 2027;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau**  
**Appuyé par Mélissa Lacroix**  
**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité (FRR) régional de la MRC des Sources, volet vitalisation et émergence, pour un montant de 100 000 \$, représentant 33% du coût total du projet.

**ADOPTÉE**

**20260914-16      12.4    Demande d'aide financière - Entente de développement culturel - Cours de photographie et exposition à la bibliothèque**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC effectue un appel à projets auprès du fonds issu de l'entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant maximal disponible est de 1 808 \$ pour la réalisation d'activités en lien avec la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Danville souhaite profiter de ce financement pour organiser un cours de photographie, dont une partie portera sur le territoire et ce qui le distingue, jumelé à une exposition, avec pour objectif de susciter de l'achalandage à la bibliothèque, tout en offrant une occasion de formation professionnelle de qualité à sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de projet totalise 2 000 \$ et que la ville participera pour un montant de 192 \$;

**Il est proposé par Émile Lachance**  
**Appuyé par Pier-Luc Pinard**  
**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 1 808 \$ auprès du fonds issu de l'entente de développement culturel de la MRC et du ministère de la Culture et des Communications;

**QUE** ce conseil mandate le Directeur général par intérim pour signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉE**

20260914-17

**12.5 Résolution d'information concernant l'ouverture d'un prêt existant de l'Aréna Connie Dion pour l'acquisition d'un déshumidificateur**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville soutient les infrastructures récréatives sur son territoire, dont l'Aréna Connie-Dion ;

**CONSIDÉRANT QUE** le déshumidificateur de l'Aréna Connie-Dion est non fonctionnel et doit être remplacé afin d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure et la sécurité des utilisateurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de remplacement du déshumidificateur est évalué à 53 000 \$ (cinquante-trois mille dollars) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aréna Connie-Dion dispose d'un prêt déjà existant dont les modalités permettent d'y inclure ce financement additionnel ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture de ce prêt existant n'entraîne aucun coût direct ni aucune obligation financière supplémentaire pour la Ville de Danville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est adoptée à titre informatif afin de tenir le conseil municipal informé de la situation financière et des travaux à l'Aréna Connie-Dion ;

**Il est proposé par Pier-Luc Pinard**

**Appuyé par Gaétan Nadeau**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents**

**QUE** ce conseil prend acte de l'ouverture du prêt existant de l'Aréna Connie-Dion pour financer l'acquisition d'un déshumidificateur de remplacement, au montant de 53 000 \$ (cinquante-trois mille dollars) ;

**QUE** ce conseil confirme que cette ouverture de prêt ne génère aucun coût ni aucune charge financière supplémentaire pour la Ville de Danville ;

**QUE** ce conseil mandate Monsieur Dominic Provost pour assurer le suivi du dossier et informer le conseil de l'avancement des travaux.

**ADOPTÉE**

20260914-18

**12.6 Fête Danvilloises - Ajout d'un volet décoration et illumination - Dépôt du projet au Fonds région et ruralité (FRR) régional de la MRC des Sources - Volet vitalisation et amélioration des milieux de vie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville souhaite renouveler et bonifier les Fêtes Danvilloises afin de proposer une expérience de Noël chaleureuse, féérique et rassembleuse, inspirée de l'esprit des Noëls d'autrefois;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Les Fêtes Danvilloises – Un Noël comme autrefois » vise à créer une expérience de Noël accessible, familiale et intergénérationnelle, favorisant les rassemblements, la découverte et la participation de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit notamment la création d'un circuit de Noël patrimonial, une mise en lumière et des décorations du Carré et du centre-ville, des promenades en calèche, une chorale déambulatoire, une parade festive, un marché de Noël bonifié ainsi que différentes animations;

**CONSIDÉRANT QUE** le circuit de Noël permettra de mettre en valeur les bâtiments, les maisons patrimoniales, l'architecture et l'identité de Danville, tout en offrant aux citoyens et aux visiteurs une nouvelle façon de découvrir le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à accroître l'achalandage et l'attractivité de Danville durant la période des Fêtes, notamment en attirant des visiteurs provenant de l'extérieur de la municipalité et en favorisant la fréquentation du Carré, du marché de Noël, des commerces et des différents lieux d'animation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorisera la mobilisation et la participation des organismes, commerçants, citoyens, artistes, bénévoles et partenaires locaux, contribuant ainsi à la qualité de vie, à la cohésion sociale, à la fierté locale et à la vitalité du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations de l'Agenda 21 des Sources, notamment en matière de fierté locale, de qualité de vie, de cohésion sociale, d'attractivité du territoire et de développement économique et de consommation de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité contribue au plan de développement de la Ville de Danville, plus particulièrement aux orientations et actions suivantes :

- Axe 1 – Objectif 1.1, visant à veiller à l'harmonisation, à l'efficience et à la durabilité du cadre bâti et à améliorer l'esthétisme des milieux urbains et ruraux, naturels et patrimoniaux, notamment par l'action 1.1.5 : Aménager le centre-ville pour le rendre attrayant et sécuritaire en toute saison;
- Axe 2, notamment par les actions 2.3.5 et 2.3.9, visant à favoriser la tenue d'événements rassembleurs et de qualité en collaboration avec divers acteurs du milieu, ainsi que par l'action 2.3.8, visant à promouvoir les labels Village-Relais, Cœur villageois, Communauté bleue, Paysages estriens et Chemin des Cantons par la réalisation de projets de collaboration;
- Axe 3, notamment par l'action 3.2.2, visant à organiser des activités en lien avec les politiques culturelle, familiale et MADA, par l'objectif 3.3, visant à accroître le sentiment d'appartenance et à favoriser l'engagement des citoyens dans la communauté, ainsi que par l'objectif 3.6, visant à développer un plan d'animation annuel pour le Cœur villageois, incluant l'action 3.6.1 : Animer le Carré, Cœur villageois;

**CONSIDÉRANT QUE** certains investissements réalisés dans le cadre du projet, notamment les décorations et certains éléments du circuit, pourront être réutilisés lors des éditions subséquentes et que la Ville souhaite faire de cette expérience un volet récurrent des Fêtes Danvilloises;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total du projet est établi à 23 500 \$, que la Ville de Danville souhaite présenter une demande d'aide financière de 20 000 \$ au Fonds pour l'amélioration des milieux de vie – volet Animation de la MRC des Sources et qu'elle prévoit une contribution municipale de 3 500 \$ à titre de mise de fonds;

Le conseiller Gaétan Nadeau déclare son intérêt dans le dossier et mentionne qu'il ne prendra pas part aux délibérations et au vote.

**Il est proposé par Richard Lefebvre**

**Appuyé par Pier-Luc Pinard**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents, Monsieur Gaétan Nadeau s'étant abstenu de voter**

**QUE** ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 20 000 \$ au Fonds pour l'amélioration des milieux de vie – volet Animation de la MRC des Sources, dans le cadre du projet « Les Fêtes Danvilloises – Un Noël comme autrefois »;

**QUE** ce conseil autorise Dominic Provost, Directeur de la vitalité du territoire et des loisirs et directeur général par intérim, à effectuer le dépôt de la demande, à fournir tout document requis dans le cadre de celle-ci et à agir au nom de la Ville de Danville relativement à cette demande, incluant, le cas échéant, la signature de l'entente relative à l'aide financière.

### **ADOPTÉE**

## **13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION**

### **20260914-19 13.1 Demande d'appui financier 2026 - Corporation de développement économique de Danville**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier de la part de la Corporation de développement économique de Danville;

Le conseiller Richard Lefebvre déclare son intérêt dans le dossier et mentionne qu'il ne prendra pas part aux délibérations et au vote.

**Il est proposé par Pier-Luc Pinard**

**Appuyé par Gaétan Nadeau**

**Et unanimement résolu par les conseillers présents, Monsieur Richard Lefebvre s'étant abstenu de voter**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier à la Corporation de développement économique de Danville pour un montant de **25 000,00 \$**;

**QUE** la Corporation de développement économique de Danville soit tenue de déposer un rapport d'activité détaillant son utilisation à la fin de l'année 2026 ainsi que ses états financiers au 31 décembre 2026;

**QUE** cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

### **ADOPTÉE**

### **20260914-20 13.2 Demande d'appui - École primaire A.D.S. - Dépôt du projet de réfection de la piste d'athlétisme au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC des Sources**

**CONSIDÉRANT QUE** le fonds vitalisation – volet amélioration des milieux de vie peut servir à financer des installations sportives ou de loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la piste d'athlétisme est désuète et nécessite une réfection ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour admissible, le projet doit profiter à la communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** la piste d'athlétisme est utilisée par la population générale en dehors des heures d'école et qu'elle est utilisée pour diverses compétitions ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accessibilité à des infrastructures de qualité est un facteur qui favorise la pratique sportive ;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments énoncés au présent préambule ont orienté la prise de position du conseil;

**Il est proposé par Émile Lachance  
Appuyé par Mélissa Lacroix  
Et résolu à la majorité des conseillers présents**

**QUE** la Ville de Danville appuie le projet l'école primaire A.D.S pour la réfection de sa piste d'athlétisme, afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'habitation par le Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC des Sources.

**ADOPTÉE**

**14.     VARIA**

*Aucun dossier*

**15.     COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

**15.1   Liste de correspondance**

La liste des correspondances pertinentes reçues depuis la dernière séance du conseil municipal est déposée aux membres du conseil.

**16.     ÉVÉNEMENTS À VENIR**

*Aucun événement*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

**20260914-21     17.     LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par Richard Lefebvre**

**QUE** la présente séance soit levée à **20h26**

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Martine Satre  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Isabelle Tremblay  
Greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

Martine Satre  
Mairesse